

L'Observatoire économique et social

Régime agricole : remboursements de soins de ville en hausse de 1,3 % au deuxième trimestre 2017

Au deuxième trimestre 2017, les remboursements de soins de ville du régime agricole rebondissent, avec une hausse de 1,3 % en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS et CJO) qui fait suite à un repli de 0,7 % au premier trimestre.

Les remboursements d'honoraires médicaux, des médicaments délivrés en ville, des soins d'auxiliaires médicaux ainsi que des frais de transports renouent résolument avec la croissance. En revanche, les versements d'indemnités journalières et les remboursements des produits inscrits sur la liste des produits et prestations (LPP) ralentissent, ceux des soins dentaires et des médicaments rétrocedés se stabilisent, tandis que ceux des actes d'analyses médicales s'orientent à la baisse.

Sur un an, la progression des remboursements de soins de ville s'accélère (+ 0,8 % à fin juin après + 0,4 % à fin mars). Ce gain de croissance de 0,4 point est constaté pour les non-salariés et les salariés, avec une évolution annuelle des remboursements de - 1,1 % et + 3,2 % respectivement.

Les remboursements du régime agricole représentent 5,6 % des soins de ville tous régimes confondus d'assurance maladie obligatoire

Le régime agricole protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite et des accidents du travail. Au titre des branches maladie, y compris maternité et accidents du travail - maladies professionnelles (ATMP), il a remboursé 1,2 milliard d'euros au deuxième trimestre 2017 pour les seuls soins de ville, soit 5,6 % des remboursements tous régimes confondus d'assurance maladie obligatoire*.

Les non-salariés agricoles représentent 42 % de la population agricole protégée pour le risque maladie. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 54 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la population non-salariée protégée en maladie se poursuit, avec un rythme de - 3,3 % sur un an. A contrario, l'évolution de la population des salariés agricoles est orientée à la hausse depuis 2014. En ralentissement depuis fin 2015, elle progresse cependant encore de 0,3 % à la fin du deuxième trimestre 2017. Ces effets démographiques expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses différents entre les deux régimes. Ainsi, sur les douze derniers mois, les remboursements de soins de ville des non-salariés sont en repli de 1,1 %, tandis que ceux du régime des salariés agricoles augmentent de 3,2 %.

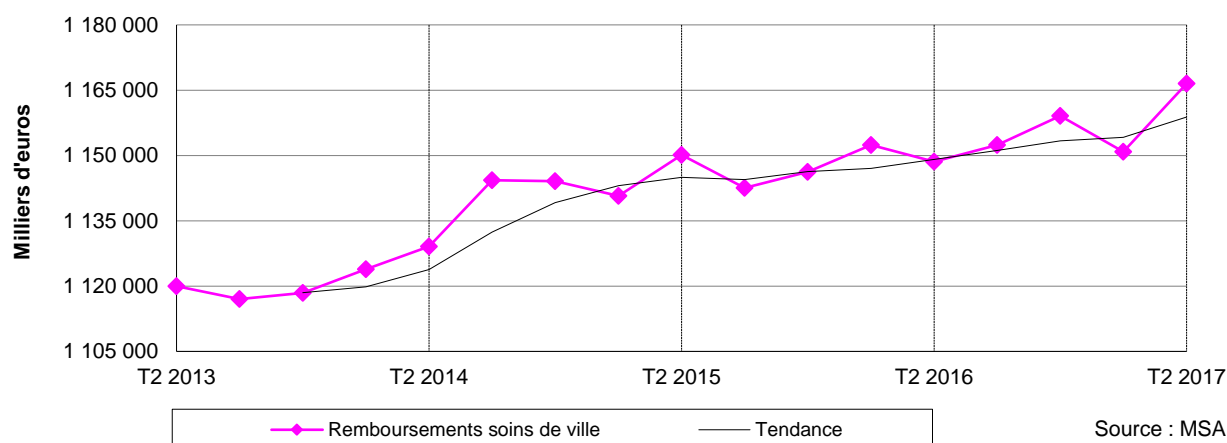
¹ - Hors rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), voir définition page 10.

Rebond des remboursements de soins de ville

Après un début d'année 2017 en repli, les remboursements de soins de ville du régime agricole repartent à la hausse au deuxième trimestre, avec une évolution de + 1,3 % par rapport au trimestre précédent (graphique 1). Ce rebond se retrouve dans les deux régimes ; les remboursements des non-salariés augmentant de 0,9 % (après - 1,2 % au trimestre précédent) et ceux des salariés de 1,8 % après un premier trimestre stable.

En année complète mobile à fin juin 2017, la progression des remboursements de soins de ville du régime agricole s'élève à + 0,8 %, soit 0,4 point de plus que l'évolution à fin mars.

Graphique 1
MONTANTS DES SOINS DE VILLE REMBOURSES PAR TRIMESTRE (DONNEES CVS ET CJO)



Source : MSA

Les remboursements du trimestre sont orientés à la hausse pour la plupart des postes de dépenses, les honoraires des médecins et dentistes libéraux comme les prescriptions. Oscillants sur les derniers trimestres, les honoraires enregistrent une hausse de 1,7 % (après - 1,0 %, tableau 1). Les prescriptions enregistrent un rebond d'ampleur légèrement moindre, avec une évolution de + 1,3 % faisant suite à une baisse de 0,7 % au trimestre précédent.

Tableau 1
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT
ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE - DONNEES CVS ET CJO

	Honoraires des médecins et des dentistes libéraux		Prescriptions (y compris IJ)		TOTAL soins de ville	
	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾
T2 2016	+ 0,5 %	+ 1,7 %	- 0,5 %	+ 0,0 %	- 0,3 %	+ 0,4 %
T3 2016	- 0,5 %	+ 1,0 %	+ 0,6 %	+ 0,5 %	+ 0,3 %	+ 0,5 %
T4 2016	+ 0,4 %	+ 0,8 %	+ 0,6 %	+ 0,8 %	+ 0,5 %	+ 0,7 %
T1 2017	- 1,0 %	+ 0,3 %	- 0,7 %	+ 0,6 %	- 0,7 %	+ 0,4 %
T2 2017	+ 1,7 %	+ 0,2 %	+ 1,3 %	+ 1,1 %	+ 1,3 %	+ 0,8 %

⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

⁽²⁾ Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Des remboursements d'honoraires médicaux en reprise

Si l'ensemble des remboursements d'honoraires médicaux sont orientés à la hausse, la progression est nettement plus marquée pour les soins délivrés par les généralistes (+ 2,9 %) que pour les spécialistes (+ 1,3 %, tableau 2). A contrario, les remboursements de soins dentaires marquent le pas, avec une évolution de - 0,1 % sur le trimestre, après + 0,6 % au trimestre précédent.

Tableau 2
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES HONORAIRES DES MEDECINS
PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE - DONNEES CVS ET CJO

	Médecins généralistes				Médecins spécialistes			
	Montants		Nombre de consultations et visites		Montants		dont montants des actes techniques	
	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾
T2 2016	+ 0,1 %	- 1,3 %	- 0,5 %	- 2,5 %	+ 1,2 %	+ 3,2 %	+ 0,4 %	+ 2,5 %
T3 2016	- 0,2 %	- 1,3 %	- 0,7 %	- 1,8 %	- 0,7 %	+ 2,1 %	+ 0,1 %	+ 1,8 %
T4 2016	- 0,1 %	- 0,8 %	+ 0,4 %	- 1,2 %	+ 1,1 %	+ 1,8 %	+ 1,2 %	+ 1,8 %
T1 2017	- 2,3 %	- 1,1 %	- 3,0 %	- 1,7 %	- 0,6 %	+ 1,4 %	- 1,5 %	+ 1,3 %
T2 2017	+ 2,9 %	- 0,7 %	- 1,2 %	- 2,3 %	+ 1,3 %	+ 1,0 %	+ 2,5 %	+ 1,3 %

⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

⁽²⁾ Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

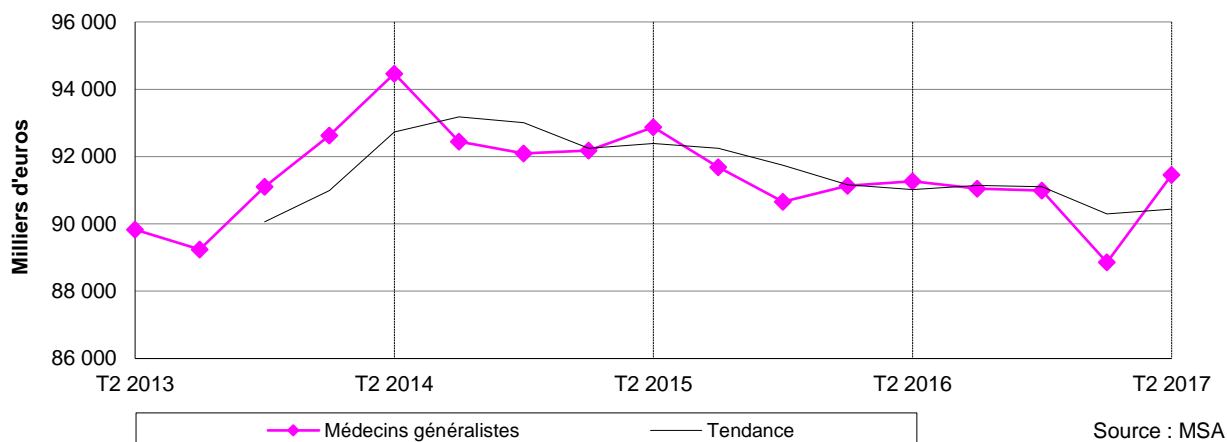
Source : MSA

Des remboursements d'honoraires de généralistes portés par les revalorisations

Concernant les généralistes, le début d'année 2017 s'est caractérisé par un recul des remboursements de soins (- 2,3 %) dont le niveau se situe sensiblement en-dessous de la tendance des trimestres précédents (graphique 2). Une nette reprise est observée au deuxième trimestre avec une hausse de 2,9 %. Cette croissance est uniquement portée par la revalorisation de 2 € du tarif des consultations et des visites au 1^{er} mai 2017 en vertu de la convention médicale signée en août 2016. Hormis cette revalorisation, les remboursements de soins de généralistes auraient diminué de 0,5 % sur le trimestre, reflétant la baisse de leur activité mesurée en nombre de consultations et de visites (- 1,2 % ce trimestre, - 2,3 % sur un an – tableau 2 supra).

Graphique 2

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS GENERALISTES (DONNEES CVS ET CJO)



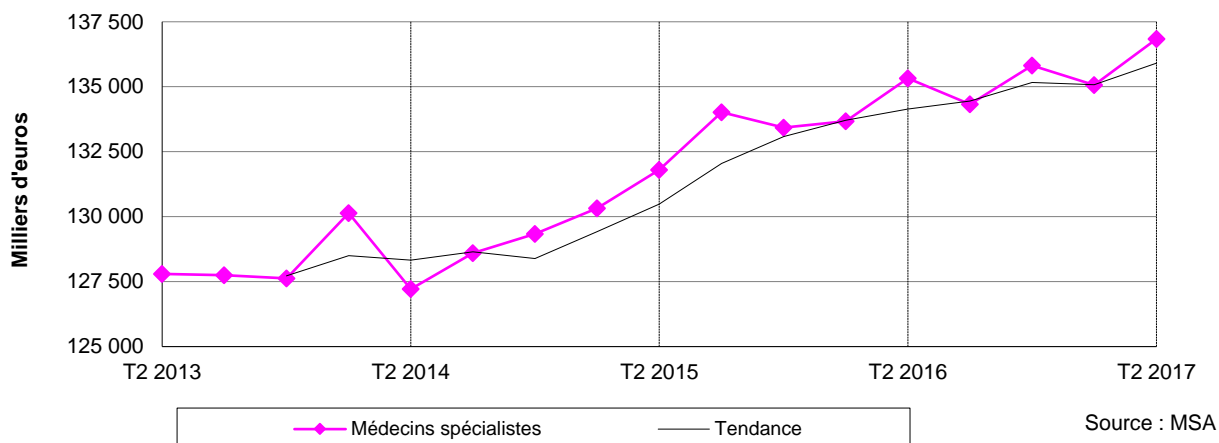
Source : MSA

Hausse des remboursements d'honoraires des spécialistes

Très oscillants depuis un an, les remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes se situent au-dessus de leur tendance au deuxième trimestre 2017, en hausse de 1,3 % par rapport au trimestre précédent (graphique 3). Au-delà des évolutions en dents de scie d'un trimestre à l'autre, le ralentissement de la progression des remboursements – tangible depuis le début de l'année 2016 – se poursuit ; l'évolution en année complète mobile atteignant + 1,0 %, soit 0,4 point de moins qu'à fin mars.

Graphique 3

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS SPECIALISTES (DONNEES CVS ET CJO)



L'évolution des honoraires des spécialistes est principalement liée à la dynamique des remboursements d'actes techniques relevant de la classification commune des actes médicaux (CCAM), qui constituent les trois-quarts de leur activité. Au deuxième trimestre 2017, ces remboursements d'actes techniques rebondissent à + 2,5 %, après un repli de 1,5 % au trimestre précédent. Si ce profil heurté se retrouve dans les deux régimes, l'ampleur du rebond du deuxième trimestre est plus marquée dans le régime des non-salariés (+ 2,7 % après - 2,6 %) que dans celui des salariés (+ 2,3 % après - 0,1 %).

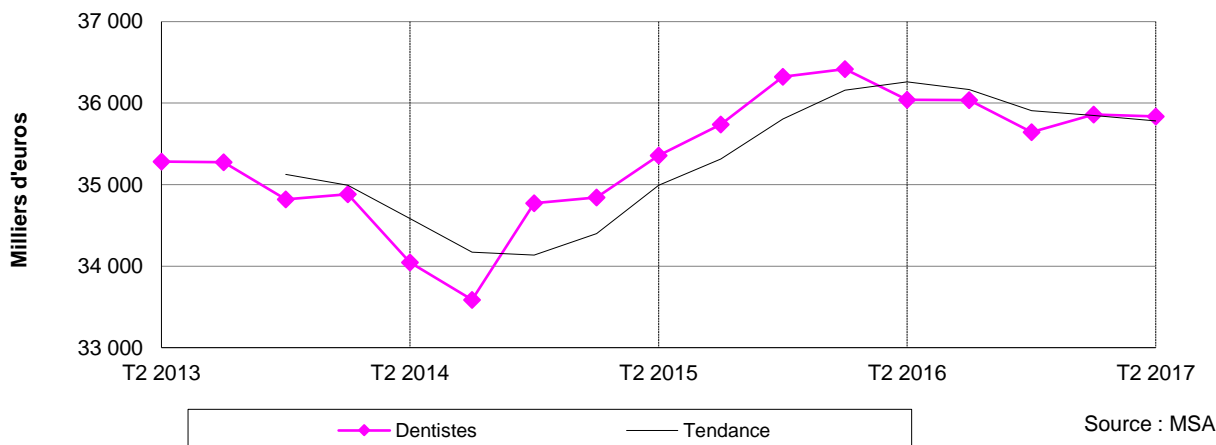
S'agissant des consultations des spécialistes, la baisse des remboursements pour l'ensemble du régime agricole continue de s'atténuer au deuxième trimestre 2017 (- 0,3 % après - 0,6 %).

Stabilité des remboursements de soins dentaires

Au deuxième trimestre 2017, les soins délivrés par les dentistes sont stables par rapport au trimestre précédent (graphique 4). L'évolution annuelle, désormais négative (- 0,8 % à la fin juin), reflète la rupture de tendance intervenue au début de l'année 2016, avec des remboursements qui renouent avec une trajectoire orientée à la baisse.

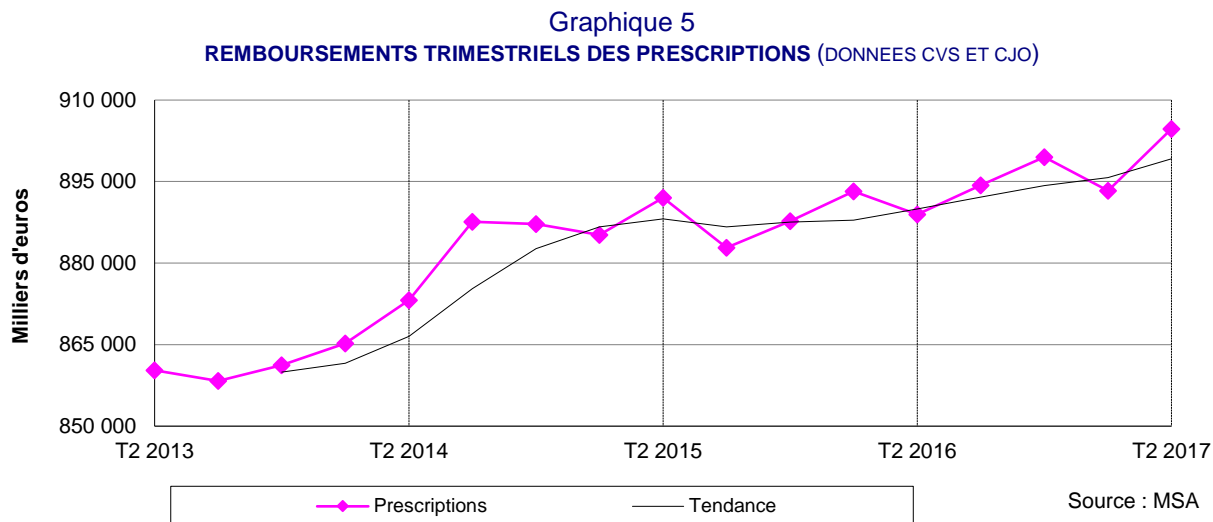
Graphique 4

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES DENTISTES (DONNEES CVS ET CJO)



Regain des remboursements des prescriptions

Après un début d'année 2017 en repli, les remboursements de prescriptions repartent à la hausse (+ 1,3 % - graphique 5). Sur un an, l'évolution des remboursements s'accélère à + 1,1 %, après + 0,6 % à la fin mars. Elle se décompose en une atténuation de la baisse des remboursements dans le régime des non-salariés (- 0,7 %) et une nette accélération dans celui des salariés (+ 3,4 %).



Cette reprise des remboursements sur le deuxième trimestre est principalement portée par les soins d'auxiliaires médicaux ainsi que, dans une moindre mesure, les frais de transport de malades et les médicaments délivrés en ville. En revanche, les remboursements de dispositifs médicaux (dits « produits de la Liste des Produits et Prestations – LPP ») et les versements d'indemnités journalières ralentissent sur le trimestre. Les remboursements d'actes de laboratoires et des médicaments rétrocedés, seuls postes orientés à la hausse au trimestre précédent, se replient au deuxième trimestre.

Médicaments : rebond en ville, stabilisation en rétrocession

Après une brève césure au premier trimestre 2017 (- 1,5 %), les remboursements de médicaments de ville repartent à la hausse (+ 0,8 % par rapport au trimestre précédent - tableau 3). A contrario, les médicaments rétrocedés, très dynamiques sur la période récente, marquent le pas ce trimestre (- 0,1 %). En hausse de 0,3 % ce trimestre, les remboursements de produits de la LPP poursuivent leur décélération.

Tableau 3
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES MEDICAMENTS ET DE LA LPP
PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE (EN %) - DONNEES CVS ET CJO

	Médicaments délivrés en ville		Médicaments rétrocedés		Liste des produits et des prestations	
	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾
T2 2016	- 3,0 %	- 3,5 %	+ 7,5 %	- 7,6 %	- 0,3 %	+ 2,4 %
T3 2016	+ 0,2 %	- 2,8 %	+ 0,6 %	+ 3,4 %	+ 1,5 %	+ 2,7 %
T4 2016	+ 0,4 %	- 2,3 %	+ 3,2 %	+ 10,1 %	+ 0,7 %	+ 3,3 %
T1 2017	- 1,5 %	- 2,8 %	+ 6,5 %	+ 15,2 %	+ 0,5 %	+ 3,1 %
T2 2017	+ 0,8 %	- 1,8 %	- 0,1 %	+ 17,9 %	+ 0,3 %	+ 3,2 %

⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

⁽²⁾ Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

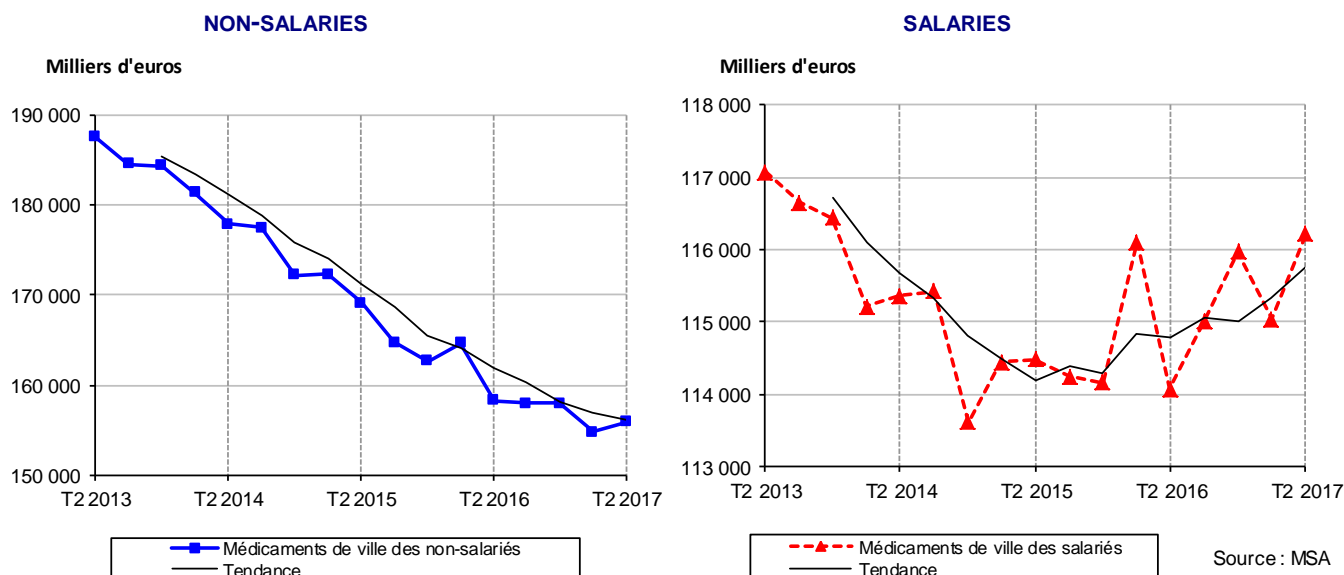
Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



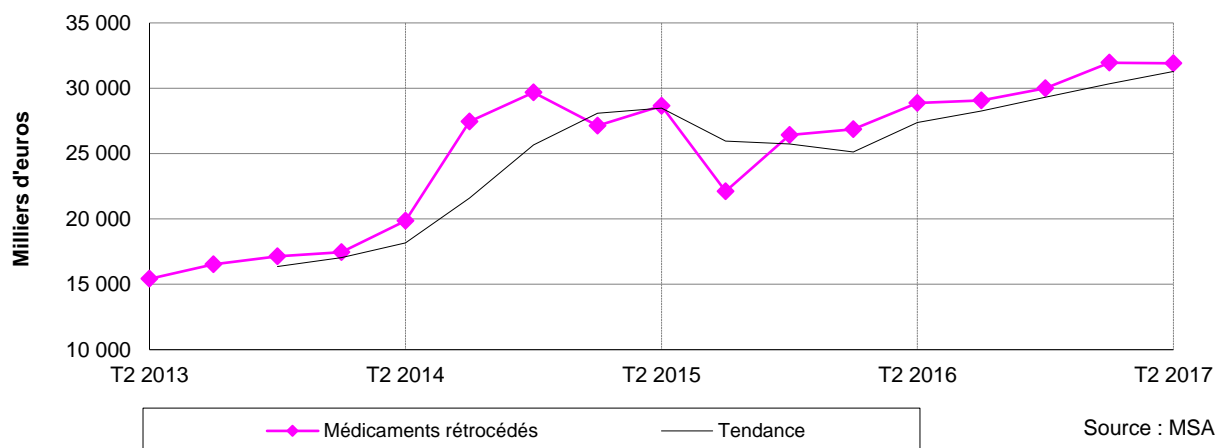
Concernant les **médicaments délivrés en ville** (qui représentent en montants remboursés le tiers des prescriptions et le quart des soins de ville), la reprise du deuxième trimestre concerne les deux régimes, avec une augmentation de 0,7 % pour les non-salariés et 1,0 % pour les salariés (graphique 6). Les deux régimes ont cependant enregistré des dynamiques très différentes sur les trimestres précédents. Au régime des non-salariés, la trajectoire des remboursements demeure orientée à la baisse, sous l'effet des mesures d'économies sur ce poste et de la baisse continue de la population protégée de ce régime. Le repli des remboursements tend néanmoins à s'atténuer (- 3,7 % fin juin après - 4,9 % fin mars, sur un an). S'agissant du régime des salariés, les remboursements sont plus oscillants ; le rebond du deuxième trimestre faisant suite à un recul de 0,8 % sur le début de l'année 2017. En évolution annuelle, ces remboursements sont toutefois clairement orientés à la hausse, avec un rythme de + 0,8 % à la fin juin 2017.

Graphique 6
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE MEDICAMENTS DELIVRES EN VILLE PAR REGIME (DONNEES CVS ET CJO)



Après six trimestres de forte croissance, les remboursements de **médicaments rétrocedés** (3 % des remboursements de soins de ville) se stabilisent au deuxième trimestre 2017 (- 0,1 % - graphique 7). Dans les deux régimes, les remboursements restent à des niveaux élevés et l'évolution annuelle demeure très dynamique (+ 17,9 % à la fin juin). Les montants remboursés au titre de la rétrocession ont doublé en l'espace de quatre ans. Depuis un peu plus d'un an, cette dynamique est essentiellement imputable à trois molécules* onéreuses utilisées dans le traitement du cancer (myélome multiple et lymphome).

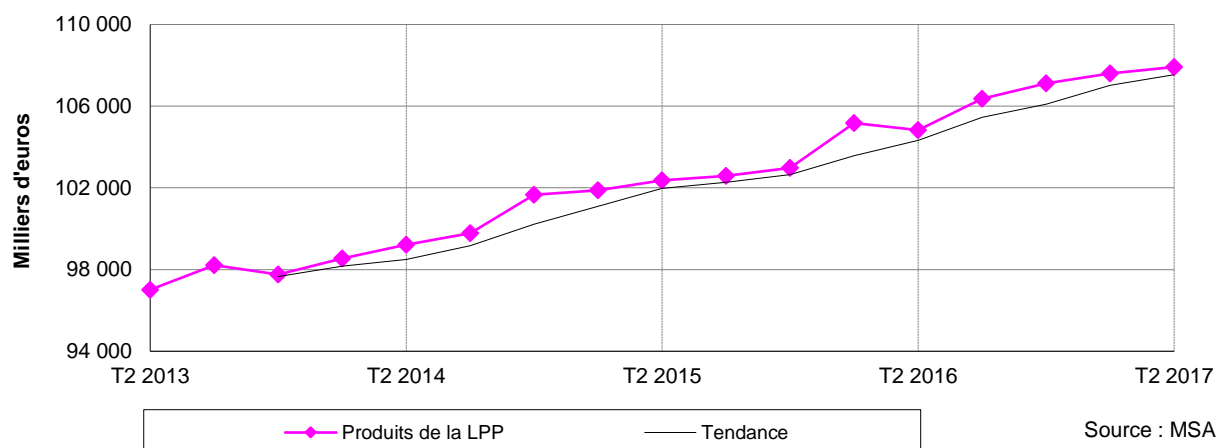
Graphique 7
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE MEDICAMENTS RETROCEDES (DONNEES CVS ET CJO)



² - lumacaftor, pomalidomide et ibrutinib.

Pour les produits de la LPP (9,1 % des remboursements de soins de ville), le rythme de progression des remboursements continue de ralentir (+ 0,3 % au deuxième trimestre 2017 après + 0,5 % - graphique 8). Sur un an, ce poste reste néanmoins dynamique (+ 3,2 % à la fin juin). La décélération du deuxième trimestre est imputable au seul régime des non-salariés, dont les remboursements baissent de 0,7 %, contre + 0,3 % précédemment. A contrario, dans le régime des salariés, la croissance des remboursements s'accélère, passant de + 0,7 % au premier trimestre 2017 à + 2,0 % au deuxième.

Graphique 8
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE PRODUITS DE LA LPP (DONNEES CVS ET CJO)



Source : MSA

Nette reprise des remboursements de soins d'auxiliaires médicaux

Après le creux du début de l'année 2017, les remboursements de soins prodigués par les auxiliaires médicaux renouent résolument avec la croissance au deuxième trimestre (+ 3,6 % après - 2,4 % - graphique 9). Ce pic concerne le régime des non-salariés comme celui des salariés (respectivement + 3,7 % et + 3,4 %). Pour l'ensemble du régime agricole, il est plus prononcé s'agissant des soins infirmiers (qui progressent de 4,8 % sur le trimestre) que pour les soins de masso-kinésithérapie (en hausse de 0,4 %).

Tableau 4
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRESCRIPTIONS HORS MEDICAMENTS ET LPP
PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE - DONNEES CVS ET CJO

	Auxiliaires médicaux		Laboratoires		Transports		Indemnités journalières	
	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾
T2 2016	+ 1,1 %	+ 1,4 %	- 0,5 %	+ 1,4 %	- 0,0 %	+ 2,0 %	+ 0,2 %	+ 3,8 %
T3 2016	+ 0,7 %	+ 1,2 %	- 1,1 %	+ 0,9 %	+ 1,6 %	+ 2,2 %	+ 0,6 %	+ 3,1 %
T4 2016	- 0,0 %	+ 1,0 %	- 1,3 %	- 0,1 %	+ 1,3 %	+ 2,0 %	+ 1,7 %	+ 3,0 %
T1 2017	- 2,4 %	+ 0,4 %	+ 0,0 %	- 1,8 %	- 0,9 %	+ 2,0 %	+ 1,3 %	+ 3,2 %
T2 2017	+ 3,6 %	+ 0,8 %	- 1,9 %	- 3,0 %	+ 1,4 %	+ 2,5 %	+ 0,3 %	+ 3,5 %

⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

⁽²⁾ Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

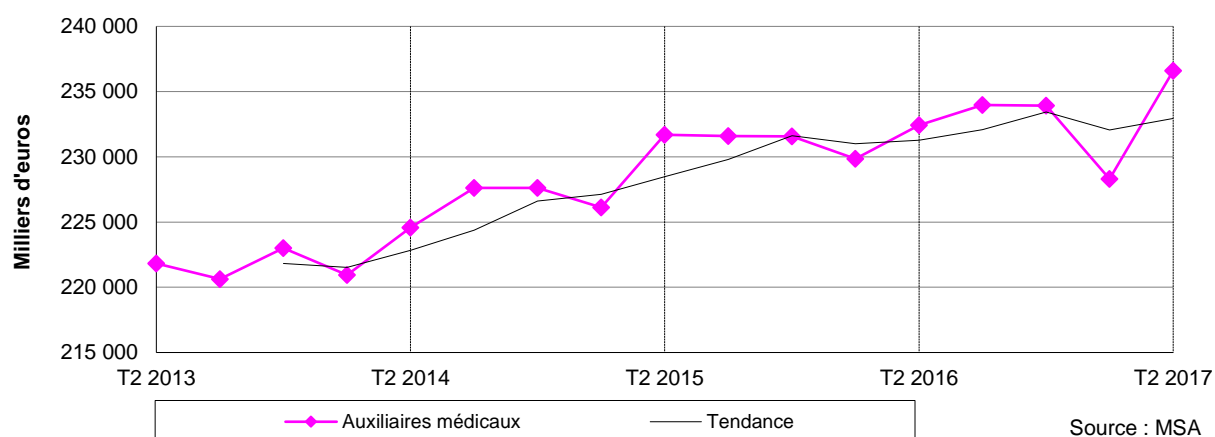
Source : MSA

Concernant les **actes d'infirmiers**, la forte croissance des remboursements du deuxième trimestre porte l'évolution annuelle à + 0,9 % à la fin juin, supérieure de 0,5 point à celle enregistrée à la fin mars 2017. Cette

croissance annuelle se décompose en une augmentation des remboursements de 0,2 % dans le régime des non-salariés et de 2,9 % dans celui des salariés.

Pour les **soins de masseurs-kinésithérapeutes**, la hausse contenue des remboursements du deuxième trimestre (+ 0,4 %) constitue néanmoins un rebond par rapport au repli de 1,5 % en début année. Le retournement de conjoncture est plus marqué dans le régime des non-salariés, pour lequel les remboursements de soins passent de - 2,2 % à + 0,3 % au deuxième trimestre. Pour les salariés, l'amplitude est moins exacerbée, avec une évolution qui passe de - 0,5 % à + 0,6 %.

Graphique 9
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES AUXILIAIRES MEDICAUX (DONNEES CVS ET CJO)



Repli des remboursements d'analyses médicales

Concernant les actes **d'analyses médicales** effectués en laboratoire, le premier trimestre 2017 a fait figure d'exception, avec des remboursements stables, après cinq trimestres de baisse (tableau 4 supra). Ce regain traduisait le contrecoup du creux enregistré au quatrième trimestre 2016 suite à la mesure de minoration temporaire du tarif de la lettre-clé B sur la période du 15 novembre au 31 décembre. Au deuxième trimestre 2017, les remboursements repartent clairement à la baisse, avec une évolution de - 1,9 %.

Les frais de transports de nouveau en hausse

Au deuxième trimestre, les remboursements de frais de **transport** de malades repartent à la hausse (+ 1,4 %), après un recul de 0,9 % sur le début de l'année (tableau 4). Ce profil en dents de scie se retrouve dans les deux régimes ; l'amplitude étant néanmoins plus marquée s'agissant des salariés, dont les remboursements passent de - 0,5 % à + 2,3 %. Ceux des non-salariés, en baisse de 1,2 % au premier trimestre, augmentent de 0,8 % ce trimestre.

Ralentissement des versements d'indemnités journalières

Dans le prolongement du trimestre précédent, les versements d'indemnités journalières (IJ) ralentissent, leur évolution atteignant + 0,3 % après + 1,3 % au début de l'année.

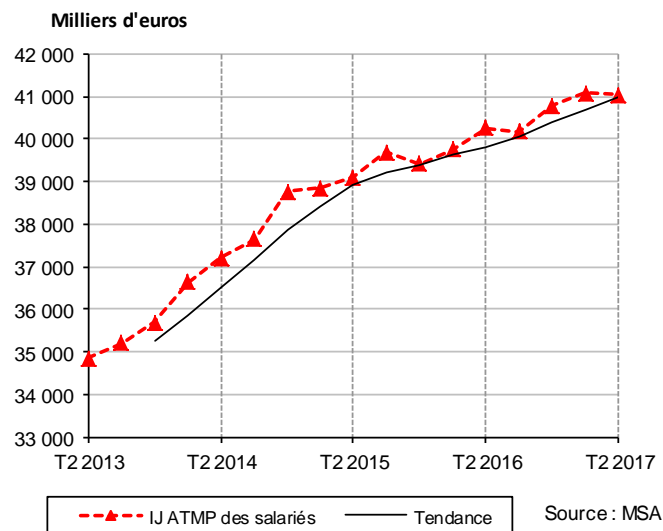
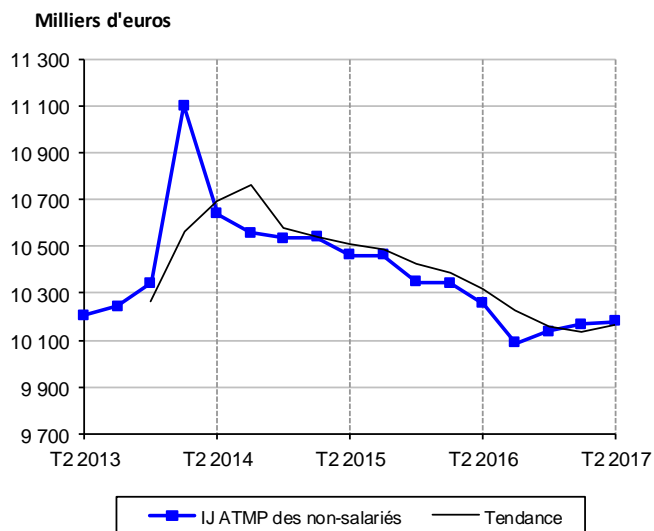
Sur le deuxième trimestre, les versements d'IJ consécutives à un accident de travail ou à une maladie professionnelle (**IJ ATMP**) se replient légèrement (- 0,1 %), interrompant la reprise des deux trimestres précédents. Au régime des salariés, les versements diminuent de 0,1 % (graphique 10). Pour les non-salariés, la hausse tenue du trimestre (+ 0,1 %) prolonge la décélération du trimestre précédent (+ 0,3 %).

Pour l'ensemble du régime agricole, l'évolution sur un an des versements d'IJ ATMP demeure néanmoins sur une trajectoire haussière, avec + 1,6 % à la fin juin 2017.

Graphique 10
VERSEMENTS D'INDEMNITES JOURNALIERES RISQUE ATMP PAR REGIME
(DONNEES CVS ET CJO)

NON-SALARIES

SALARIES



Source : MSA

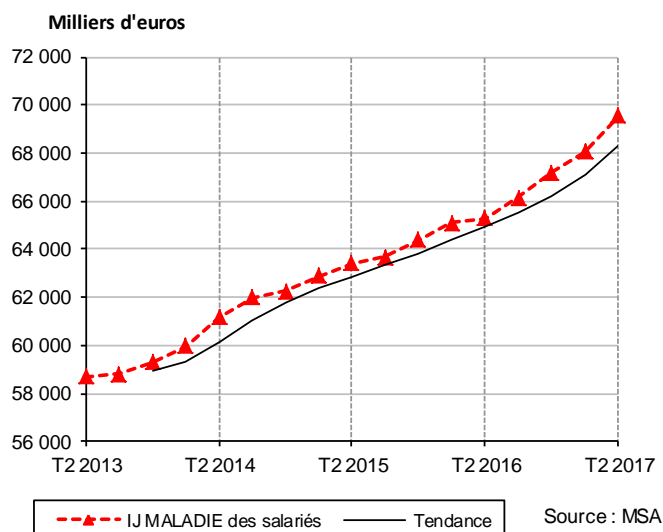
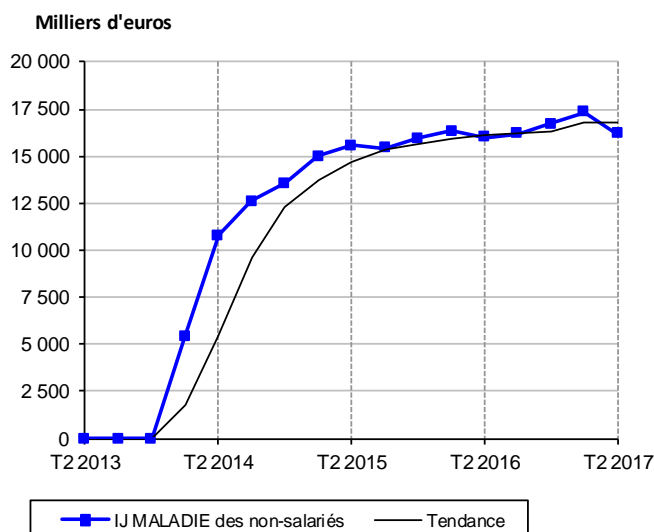
Concernant les **IJ maladie**, le net ralentissement de ce trimestre (+ 0,5 % après + 1,8 %) est imputable au régime des non-salariés, dont les versements enregistrent un creux de - 6,5 %, après trois trimestres de croissance soutenue (graphique 11). L'évolution annuelle, de moins en moins affectée par la montée en charge de la prestation mise en place au début de l'année 2014, décélère à + 4,3 %, après + 4,8 % à la fin mars.

A contrario pour les salariés, la croissance des versements d'IJ maladie s'amplifie par rapport au trimestre précédent (+ 2,2 % après + 1,3 %). La croissance en rythme annuel continue de s'accroître pour atteindre + 4,8 % à la fin juin.

Graphique 11
VERSEMENTS D'INDEMNITES JOURNALIERES RISQUE MALADIE PAR REGIME
(DONNEES CVS ET CJO)

NON-SALARIES

SALARIES



Source : MSA

Champ

Les résultats présentés dans cette synthèse sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ces dernières ne prennent pas en compte les montants directement payés par la caisse centrale de la MSA, comme le Fonds d'intervention régional (FIR), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les prises en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, les remises conventionnelles des laboratoires pharmaceutiques, etc.

Les indemnités journalières maternité, qui ne font pas partie de l'Ondam, sont exclues du champ. Les indemnités journalières maladie des non-salariés, mises en place à partir du 1^{er} janvier 2014, sont en revanche incluses.

Définitions

Régime agricole :

Le régime agricole protège l'ensemble de la profession agricole, répartie entre le régime des salariés agricoles et le régime des non-salariés agricoles. Il couvre les risques maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail - maladies professionnelles (ATMP), retraite et famille.

Population protégée en maladie :

Il s'agit des personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations du régime agricole d'assurance maladie obligatoire. Le bénéficiaire peut être assuré ou ayant droit. L'ouvrant droit est l'assuré affilié de façon obligatoire au régime agricole de par son activité professionnelle, salariée ou non-salariée. L'ayant droit est une personne qui peut bénéficier des prestations sociales du fait de ses liens avec l'ouvrant droit (conjoint ou concubin s'il ne travaille pas, enfant, etc.).

Soins de ville :

Les soins de ville comprennent :

- les soins dispensés par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures). Les honoraires des médecins libéraux en établissements et ceux des salariés sont également compris. Les rémunérations forfaitaires trimestrielles versées aux médecins sont incluses : rémunération médecin traitant (RMT), forfait médecin traitant (FMT) et majoration personne âgée (MPA).
- les actes d'analyse médicale effectués en laboratoire,
- les prescriptions de médicaments (hors produits en sus),
- les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (hors produits en sus), appelés produits de la LPP,
- les frais de transport des malades,
- les indemnités journalières maladie et ATMP.

Prescriptions :

Les prescriptions sont constituées des médicaments, des produits de la LPP, des actes d'auxiliaires médicaux, des actes de laboratoires, des frais de transport de malades ainsi que des indemnités journalières.

Médicaments délivrés en ville, médicaments rétrocedés :

Les médicaments délivrés en ville concernent exclusivement les médicaments dispensés en pharmacie de ville, par opposition aux médicaments dits « rétrocedés » dispensés par une pharmacie hospitalière, à des patients non hospitalisés.

Rémunération médecin traitant (RMT) :

Il s'agit d'une rémunération spécifique destinée au médecin traitant de patients atteints d'affections longue durée (ALD), pour prendre en compte le travail de coordination médicale que nécessitent ces pathologies. Elle s'élève à 40 € par an et par patient en ALD, les versements sont regroupés par trimestre.

Forfait médecin traitant (FMT) :

Il s'agit d'une rémunération destinée à valoriser le rôle du médecin traitant des patients hors ALD : suivi, coordination des soins, prévention... Mise en place à partir de la fin de l'année 2013, elle s'élève à 5 € par an et par patient, hors ALD. Les versements sont regroupés par trimestre.

Majoration personne âgée (MPA) :

Il s'agit d'un forfait de 5 € par consultation ou visite valorisant la prise en charge des patients âgés, dont le suivi est considéré comme plus complexe. Mise en place à partir de juillet 2013, cette majoration concernait les patients âgés de 85 ans et plus ; à partir de juillet 2014, elle a été étendue aux patients de 80 ans et plus. Les versements sont regroupés par trimestre.

Méthodologie

Pourquoi des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables ?

Au cours d'une année, plusieurs événements, comme les variations météorologiques et les périodes de congés, induisent des variations dites saisonnières, c'est-à-dire des évolutions qui se retrouvent chaque année à la même période. Ces variations entraînent des oscillations constantes non significatives qui rendent difficile l'émergence d'une tendance réelle.

De la même manière, au cours d'une année, il y a plus ou moins de week-ends, de jours fériés et de ponts : le nombre de jours ouvrés modifie de manière non négligeable les données et peut également altérer l'analyse des résultats.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrables (CJO) permet de neutraliser ces deux effets.

Pourquoi les données d'un trimestre varient-elles d'une publication à l'autre ?

Les modèles de régression utilisés pour corriger les séries statistiques de l'ensemble des postes de remboursement des variations saisonnières et des jours ouvrés sont de type Arima (processus auto régressif et à moyennes mobiles intégrées).

Les séries sont constituées par régime agricole (salariés/non-salariés) en privilégiant les dénombrements de prestations aux remboursements. La valeur de l'honoraire moyen mensuel est ensuite appliquée aux séries en dénombrement afin de déterminer des séries en montant.

Chaque mois, les modèles sont recalculés, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des données CVS et CJO.

La méthode statistique utilisée pour corriger les séries des variations saisonnières et des jours ouvrés repose sur les programmes Tramo (Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers) et Seats (Signal Extraction in Arima Time Series) contenus dans le logiciel Demetra. Le programme Tramo est un programme dédié à l'estimation et à la prédiction de modèles de régression type Arima. Le programme Seats permet l'identification des composants non observés dans les séries temporelles après l'estimation de paramètres d'un modèle de type Arima.

Sigles cités :

ACM :	Année complète mobile	IJ :	Indemnité journalière
ALD :	Affection de longue durée	LPP :	Liste des produits et des prestations
ATMP :	Accidents du travail - maladies professionnelles	MPA :	Majoration personne âgée
CCAM :	Classification commune des actes médicaux	Ondam :	Objectif national des dépenses d'assurance maladie
CJO :	Corrigé des jours ouvrables	RMT :	Rémunération médecin traitant
CVS :	Corrigé des variations saisonnières	Rosp :	Rémunération sur objectifs de santé publique
FIR :	Fonds d'intervention régional		
FMT :	Forfait médecin traitant		

MSA Caisse Centrale	Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19 rue de Paris	Directrice de la publication : Nadia JOUBERT - Rédacteur en chef : David FOUCAUD
CS50070	Département Prestations Maladie, Damien OZENFANT - Synthèse réalisée par Cécile PRÉVOT
93013 Bobigny cedex	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN
	Diffusion : Claudine GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr – Nadia FERKAL – ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr